



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2025-11-085

L'an deux mille vingt-cinq le quatre novembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF, Claude JOND, Nicolas ELIE

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI

Procurations : Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Alain QUINET, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Pierre BESSY

Secrétaire de séance : Carine DUNAND

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 octobre 2025

D2025-11-085 OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2025

Rapporteur : Monsieur Claude JOND

Exposé :

Monsieur Claude JOND expose au Conseil Municipal les modifications rendues nécessaires pour l'équilibre des Chapitres du Budget Principal 2025.

Sont proposées pour le Budget Principal 2025 les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
012	64118	Personnel titulaire – autres indemnités	- 29 000,00 €	
014	7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales - FPIC	+ 26 000,00 €	
014	739218	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités Locales - DILICO – dispositif de lissage des recettes fiscales	+ 13 000,00 €	
65	657348	Participation - Autres communes – Commune de Megève Services Petite Enfance et Loisirs	+ 100 000,00 €	
73	73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		+ 110 000,00 €
TOTAL			+ 110 000,00 €	+ 110 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
041	2315	Opérations d'ordre budgétaires - Installations, matériel et outillage techniques	+ 14 279,17 €	
23	2315	Immobilisations en-cours - Installations, matériel et outillage techniques	- 500 000,00 €	
27	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	+ 500 000,00 €	
041	13258	Subventions d'invest. rattachées aux actifs non amortissables - Autres groupements		+ 14 279,17 €
TOTAL			+ 14 279,17 €	+ 14 279,17 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision :

VU l'avis favorable de la Commission finances réunie le 16 octobre 2025,

Le conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré ;

- **ARRÊTE** les modifications budgétaires N°1 du Budget Principal 2025 telles que présentées ci-dessus.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	10
Procuration.....	02
Votants.....	11
Pour	11
Contre	00
Abstention.....	00

Secrétaire de séance
Carine DUNAND

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché sur le site de la Mairie le 07/11/2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.